

Les addictions

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Les débats suscités par cet avis ont été les plus houleux que la section ait eu à connaître au cours de cette mandature. C'est dire à quel point le sujet interpelle chacun d'entre nous au plus profond de lui-même. Qui effectivement dans cette assemblée n'a pas été un jour confronté dans son entourage familial, amical ou professionnel à un comportement addictif au tabac, à l'alcool, ou aux produits illicites.... ?

La CFE-CGC partage la plupart des préconisations émises mais nous souhaiterions insister plus particulièrement sur les suivantes :

En ce qui concerne l'alcool et le tabac :

Il nous paraît primordial de mieux encadrer les actions de communication des industriels du secteur et leurs stratégies marketing surtout celles qui s'adressent aux plus jeunes.

Il faut favoriser les actions de prévention en ciblant les publics à risque, comme les adolescents et les femmes enceintes.

Il faut interdire les additifs ou les mélanges qui masquent ou embellissent le goût du tabac ou des alcools forts.

En ce qui concerne l'addiction aux jeux vidéo :

Il paraît indispensable de généraliser la mise en place de temporisateurs gérables, éventuellement par les parents, permettant la coupure automatique du jeu, voire de l'écran, après un temps défini au préalable, selon l'âge de l'enfant ou de l'adolescent.

En ce qui concerne les adultes, il faudrait qu'après une utilisation prolongée d'un écran, des messages d'alerte s'affichent rappelant les risques de connexions trop longues sur écran.

Pour lutter contre les drogues et les conduites addictives :

Il faut que le plan 2015-2019, qui succède au plan 2013-2015, prévoit un renforcement des actions entreprises ainsi que leur évaluation.

Il paraît également indispensable de mettre en place des stratégies de repérage des addictions. L'addiction étant installée depuis plusieurs années, il est permis de constater que les interventions sont à ce jour beaucoup trop tardives.

Pour cela, il faut évidemment former les professionnels de santé, sensibiliser le grand public, intervenir dans les établissements scolaires avec des messages adaptés à l'âge.

Il convient également de ne pas négliger le milieu de l'entreprise et donc notamment être vigilants à la manifestation de risques psycho-sociaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement la consommation de produits illicites et notamment celle du cannabis, nous sommes opposés à la dépénalisation de la vente et partageons l'idée qu'un débat public est indispensable sur l'échelle des contraventions à appliquer aux consommateurs.

Quelle que soit l'addiction, la CFE-CGC reste persuadée que la prévention primaire, voire secondaire, reste le meilleur outil à disposition de chacun. Elle regrette que les addictions alimentaires et médicamenteuses, qui elles aussi font beaucoup de dégâts, n'aient pas été abordées dans cet avis.

La CFE CGC a voté l'avis